



PREAVIS DE GREVE

Mamoudzou le, 20 mai 2013

Conformément à la réglementation en vigueur, l'intersyndicale des agents publics à Mayotte, dépose un préavis de grève illimité à partir du mardi 28 mai 2013 0h00.

Ce préavis est destiné à couvrir l'ensemble des agents publics, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé, emmenés à réclamer que, conformément aux habilitations accordées par le gouvernement, Le préfet de Mayotte, mette en œuvre immédiate des discussions préparatoires aux prochaines rencontres et notamment sur :

- sur le taux d'indexation
- sur l'échéancier
- sur la situation des non titulaires
- sur le dispositif indemnitaire
- La RAEP et la prise en compte des anciennetés des fonctionnaires intégrés notamment dans le corps interministériel
- La titularisation de tous les contractuels agents de la FP et la réévaluation de tous les contrats actuels pour tenir compte du rythme et du niveau d'indexation des salaires.

Nous exigeons aussi que le gouvernement confirme dès à présent sa disponibilité à tout mettre en œuvre pour l'aboutissement d'un compromis satisfaisant pour les agents publics à Mayotte sur l'ensemble des revendications contenues dans la plateforme intersyndicale du 3 avril 2013.

Afin d'éviter toute ambiguïté ou pression sur les personnels, nous vous demandons avec insistance de transmettre ce préavis à l'ensemble des chefs de service et responsables des services publics et collectivités territoriales de l'île.

Je vous prie de croire, Monsieur le préfet de Mayotte, à notre attachement au service public.

L'Intersyndicale des agents publics à Mayotte
CGT-Ma (CGT) - CFDT - UD-FO -
CFE-CGC - L'Union syndicale Solidaires Mayotte
FSU - SAEM-AEP/FAEN